

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Kenostart SD
Code du produit : 894

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV
Waterpoortstraat, 2
B-8900 Ieper - Belgique
T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79
sds@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
Ελλάδα	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases supplémentaires : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alcohol(C12-15)EO(10-20)	(n° CAS) 68131-39-5 (Numéro CE) 500-195-7 (N° REACH) 01-2119488720-33	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41
Iode	(n° CAS) 7553-56-2 (Numéro CE) 231-442-4 (Numéro index) 53-001-00-3 (N° REACH) 01-2119485285-30	0,1 - 1	Xn; R20/21 N; R50

Kenostart SD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcohol(C12-15)EO(10-20)	(n° CAS) 68131-39-5 (Numéro CE) 500-195-7 (N° REACH) 01-2119488720-33	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
lode	(n° CAS) 7553-56-2 (Numéro CE) 231-442-4 (Numéro index) 53-001-00-3 (N° REACH) 01-2119485285-30	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours non nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau : Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Cracher.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas fumer.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Les épandages peuvent être glissants. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Protéger du froid. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Kenostart SD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Iode (7553-56-2)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,1 ppm
Belgique	Classification additionnelle	M
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	1,1 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	0,1 ppm

Iode (7553-56-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,01 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,07 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0183 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0601 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,99 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	20,22 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	11 mg/l (Assessment factor:10)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Non requis.
Protection oculaire	: Non requis.
Protection de la peau et du corps	: Non requis.
Protection des voies respiratoires	: Non requis.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: marron foncé.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 5,3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ≈ 1,03 kg/l
Solubilité	: Eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Kenostart SD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Kenostart SD	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Irritation : Non classé
pH: ≈ 5,3

Corrosivité : Non classé
pH: ≈ 5,3

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Kenostart SD	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

Kenostart SD

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Non applicable

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Kenostart SD n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R22	Nocif en cas d'ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit